

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_8
id. 982

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

**RD 115
RÉPARATION DE L'OUVRAGE N°495
PR 14+410 (TUNNEL DE BÔNE)
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant le tunnel de Bône sur la RD 115 - (Lot 1 : Maçonnerie – étanchéité et Lot 2 : éclairage).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et la valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
 - les marchés concernant la RD 115 pour le tunnel de Bône, avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 115 – Réparation de l'ouvrage n°495 – PR 14+410 (Tunnel de Bône)
ST ANTONIN NOBLE VAL

Lot 1 : Maçonnerie - étanchéité

Montant : 261 060,25 € HT

Délai d'exécution : 3,5 mois

Attributaire : Société CROBAM

Lot 2 : éclairage

Montant : 70 871,94 € HT (solution variante 1)

Délai d'exécution : 2 mois

Attributaire : Société BOUYGUES

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET